



Le 15 mars 2023

Extrait du Procès-Verbal
Résolution 387-2023

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le lundi 6 mars 2023, à 19 h 30, à la salle municipale, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents:

Monsieur Guy Dupuis	Siège 1
Monsieur Jacques Pépin	Siège 2
Monsieur Éric Morissette	Siège 3
Madame Nadia Hébert	Siège 4
Madame Joséane Turgeon	siège 5
Madame Claudia Quirion	Siège 6

Président de la séance : monsieur Marcel Normand, maire

Secrétaire de la séance: Bernard Déraps, directeur général par intérim.

AUTORISATION – REVENU CANADA

Attendu qu'en vertu de l'article 203 du Code municipal du Québec (LRQ c. C27.2) le greffier-trésorier est d'office autorisé à signer les effets bancaires de la Municipalité de Saint-Valère;

Attendu qu'aux termes de la résolution 385-2023, monsieur Bernard Déraps fut embauché au poste de Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Valère et il agira à ce titre à compter du 1^{er} mars 2023;

Attendu qu'il y a lieu de préciser à Revenu Canada qui peut représenter la Municipalité de Saint-Valère, obtenir et donner des informations et est autorisé à signer des documents à incidence fiscale au nom de la Municipalité;

En conséquence,
Il est proposé par Nadia Hébert
appuyée par Claudia Quirion
et résolu,

DE désigner le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Valère, monsieur Bernard Déraps comme représentant et signataire pour la Municipalité de Saint-Valère auprès de Revenu Canada. La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Valère, Madame Annick Girouard, conserve quant à elle ses autorisations comme représentante et signataire pour la Municipalité de Saint-Philémon auprès de Revenu Canada.

Adoptée à l'unanimité.

Copie conforme.

Donné à Saint-Valère, ce 15^e jour du mois de mars 2023.


Bernard Déraps
Directeur général et
greffier-trésorier intérimaire.